

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 12 novembre 2024.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLÔT, Luc CHARPENTIER, , Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Bernard CROZIER, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Sandrine AUGIER

**POUVOIRS** : P.GROUPIERRE à C.ARSAC, F.MONVILLE à S.TAULEIGNE, Marie-Renée AVON à S.HOuset, J.FERNANDEZ à L.CHAMBONNER, Claude ILLY à Sandrine AUGIER

### **OBJET : : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – ANNÉES 2025**

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances.

Vu l'article R 2512-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21 du Code du Travail,

Vu la consultation des organisations syndicales des employeurs et des salariés concernés,

Considérant qu'il est nécessaire de favoriser le commerce local portois,

Il vous est demandé :

- De fixer à 12 pour 2025 (maximum autorisé par la loi) le nombre de dimanches pour lesquels le maire pourra accorder une dérogation à la règle du repos dominical,
- D'autoriser le maire à :
  - o Saisir le Président de Valence Romans Agglo pour avis conforme,
  - o Prendre les arrêtés municipaux fixant les dates pour lesquelles ces dérogations sont accordées,

La présente délibération est adoptée par 33 pour

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le



Le Maire,